

COMMUNE DE ST MARTIN LACAUSSADE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 16 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Bernard MARGUERITTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14 (1 pouvoir)

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2015

Étaient présents : M. MARGUERITTE Bernard, Mme DIVER Brigitte, M. BRUYELLE Raymond, Mme QUEHEN Catherine, M. BONNIN Christian, M. BEDIS Julien, Mme LAMBERT Thérèse, M. BOULINEAU Joël, Mme LEBRUN Dominique, Mme DUTTO Sylvie, Mme BELIA Isabelle, M. BONNEAU Gérard, Mme ROMERO Sandrine.

Pouvoirs : M. AUBERT Cédric à Mme DIVER Brigitte.

Absent : M. OUZEAU Pascal.

Mme DIVER Brigitte est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

- 2015.16.10-2 TARIFS CIMETIERE

Madame DIVER propose une nouvelle durée des concessions au cimetière communal ce qui modifie les tarifs comme suit :

Type de concession	durée	superficie	Montant
COLOMBARIUM			
Case deux urnes	15 ans		300.00€
Case deux urnes	30 ans		500.00€
CONCESSION			
Emplacement	30 ans	4.5 m2	200.00€
Emplacement	30 ans	6 m2	300.00€
Emplacement	50 ans	4.5 m2	400.00€
Emplacement	50 ans	6 m2	500.00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} NOVEMBRE 2015

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la commune, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bernard MARGUERITTE

Certifié exécutoire par M. le Maire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :

